

Commentaires sur la conformité de l'EIE du projet Rabaska

En prémisses, j'aimerais dire que le temps alloué étant très court j'ai dû me fier au résumé car, étudié autant de pages n'est pas facile à inclure dans la vie de tous les jours. On doit continuer à travailler, dormir, etc... De plus des gens m'ont demandé d'avoir des copies en anglais, y en a-t-il?

Le Choix du site :

Le promoteur ne parle aucunement que Beaumont a rejeté par référendum ce site car s'était leur premier choix d'implantation. J'aimerais savoir pourquoi ils ajustent toujours leur discours avec les événements. Un promoteur se doit-il d'être transparent?

Le site est peu exploité à des fins agricoles comme ils le mentionnent mais celui-ci a été reboisé à des endroits. Prends-t-on ce fait en considération?

Les choix technologique :

On peut lire que le gaz sera acheminé vers le Québec et l'Ontario... J'aimerais avoir des certitudes concernant les autres points d'acheminement comme les U.S.A. par exemple. De plus j'aimerais savoir si les transactions du 17 septembre 2003 et du 18 novembre 2003 à laquelle Gaz métro augmente à 26,94% et le 18 novembre à 38,3% sa part dans PNGTS qui offre des services de transport de gaz naturel entre la frontière canado-américaine à East Hereford, Québec et la région de Boston au Massachusetts avec des interconnexions avec les systèmes de TransQuébec et Maritimes Pipeline, Maritimes & Northeast Pipeline et Tennessee Gas Pipeline vont servir à d'autres fins que l'apport au Québec et l'Ontario.

Va-t-on agrandir dans le futur? M. Tessier dit que ça peut doubler? Est-ce vrai? Quel est la réglementation après coût? Si le tout s'agrandit, car il veulent une grande superficie va-t-on doubler les méthaniers?

Le Québec renverse-t-il son développement de l'hydro-électricité vers le gaz? A-t-on besoin d'autant de Ports méthaniers au Québec? On voit déjà avec les tarifs Bi-énergies qui se terminent, que par exemple les écoles s'en remettent au gaz naturel et ce, avec des subventions Hydro-Québec. Comment Rabaska voit-elle notre énergie verte à nous, se faire remplacer par de l'énergie dans laquelle on pollue, non renouvelable, sans aucun contrôle sous l'échiquier mondial?

Déchargement :

J'ai lu sur le site de l'ONÉ; le GNL peut prendre feu simplement au contact de l'eau sans avoir de source d'ignition. Suite à cela, le type articulé choisi par le promoteur pour le déchargement a-t-il pris des moyens contre ce danger?

La ligne de déchargement est-elle protégée contre la corrosion galvanique? Étant souterraine comment ont-ils procédé pour empêcher les risques d'accidents de la foudre où de retour à la

terre par les équipements énergétiques tel ceux d'Hydro-Québec? Quelles améliorations seront entreprises pour empêcher les mêmes problèmes que celui arrivé à Pointe-Du-Lac concernant les retours de « ground »?

A l'ÉTG on mentionne que sur une certaine longueur de tuyaux à 1 Volt et à 1 Amp. On peut perdre jusqu'à 20 lbs d'acier par année donc que font-ils en sécurité pour les MALT de conduits? Quels sont les types de capteurs utilisés pour sécuriser les lieux, sont-ils blindés?

N'ayant pas de mercaptan ajouté avant d'être distribué, comment les gens à proximité pourront savoir qu'il y a fuite?

Les vannes de sécurité à fermeture automatique situé normalement au 20 km prenant un minimum de 45 minutes pour la fermeture seront-ils de la même conception et aussi lente à réagir? Y en aura-t-il près du terminal? Sur la conduite cryogénique? Quel pression et débit auront le ou les tuyaux de distribution sachant que le présent tuyau d'alimentation est de 150 à 420 lbs et de ¼ de lb aux résidences et devient 1/7 de lb. À l'intérieur? Quels sont les manières de détection de fuite à part de faire des tours d'hélicoptère pour voir le gazon jaunir ou l'arbre se dessécher?

Sur le tuyau de déchargement qui a un rapport 1/600 en volume par rapport à celui distribué d'un rapport 1/1, quels sont les moyens hors de ceux utilisés en cas normal pour la sécurité?

Le tuyau cryogénique est-il protégé cathodiquement de façon spéciale? Ayant probablement de fortes dilatations thermiques aux niveaux des matériaux (-160 Celcius/temps du sol) quels précautions seront employés ?

Étant donné les risques de migration du gaz qui sont accrus lorsque le sol est gelé, quels sont les moyens qui seront pris pour contrer ce phénomènes?

Quels sont les inspections préventives ou conditionnelles qui seront effectuées? Avez-vous des moyens tels la thermographie, l'inspection de conduite à l'aide d'un piston électronique par exemple?

Des retombées économiques majeures :

Comment Rabaska entend-t-il favoriser l'embauche de travailleurs locaux? De plus Rabaska évalue à 6 M l'ensemble des dépenses que les travailleurs effectueront dans l'économie locale pour leur dépenses personnelles, ont-ils pris en compte que ces dépenses seront nulles, voire négatives car les régions plus fragiles seront privées de ces dépenses?

L'embauche présumé des 70 personnes est répartie comment ? De plus, pourquoi il y a beaucoup plus d'embauche que le port méthanier de Gros-Cacouna, à toute fin pratique, un projet semblable? Y a-t-il en grande partie des transferts d'emplois de Québec?

Solution de rechange ou alternative au projet :

Est-ce que 4 sites collés constituent des alternatives? On dit haut et fort question de mettre des pressions qu'il n'y a pas de plan B. Pas une compagnie sérieuse ne prévoit pas d'autres options. Alors quelles sont-elles réellement?

Pourquoi l'étude de Gros-Cacouna rejette notre site et qu'elle voit trop de population à l'inverse des conclusions de Gaz métro? Pourquoi le promoteur n'arrive pas aux mêmes conclusions que Gros-Cacouna?

Le promoteur a-t-il pris connaissance des audiences publiques sur les projets de TransCanada Pipelines Ltée de 1979-80? Le promoteur a-t-il pensé à un terminal offshore tel que priorisé aux U.S.A.?

Compensation des citoyens, recours futures :

Que peuvent faire les résidents de Beaumont et de Lévis qui sont situés à l'intérieur de 1,5 Km du port et des réservoirs? Que peuvent faire les propriétaires qui devront déménager sans entente mais seulement des promesses en l'air, faites par le promoteur? À quels faits se base l'évaluateur désigné par Rabaska pour affirmer que les maisons de la rue Vitree ne seront dévaluées sauf une??

Rabaska parle aux gens dans la zone de 1,5 Km que s'ils veulent partir pendant ou après la construction, Rabaska paiera leur déménagement, quels recours ont ces gens, quand on sait que les principes d'expropriation ne prévoit aucune indemnisation pour les propriétaires non touchés directement par l'expropriation; un terrain ou partie de terrain doit être requis par l'expropriant pour obtenir une indemnité?

Selon la loi sur l'expropriation, l'indemnité couvre les dommages réels et ne doit pas enrichir un exproprié. En principe, on change 4 trente sous pour un dollar. Aussi en cas de litige, l'expropriant couvre une partie des frais d'un seul évaluateur. L'engagement d'avocats et d'experts additionnels peut entraîner des frais disproportionnés à la charge de l'exproprié. Avons-nous des droits à la fin????

Devront-ils vendre aux prix du promoteur? Le rapport de force sera-t-il encore une fois inégale?

Quelles seront les compensations pour le détachement de leur territoire? De la perte de leur milieu? Pense t-on du moins à ces gens? Qui paiera les frais de notaires, arpenteurs, évaluateurs, d'annulation d'hypothèque, de déménagement complet, de frais et temps de recherche pour un nouveau site, de frais de décoration, etc....

Y aura-t-il indemnisations accordées pour la perte de voisinage et les valeurs sentimentales?

Le promoteur entend-t-il rembourser les frais encourus par la municipalité de Beaumont dû aux pertes d'argent fait pour des études qui ont montré clairement aux citoyens les côtés majoritairement négatifs à l'implantation de ce projet?

Consultations :

Quels buts poursuivaient le promoteur pour faire des séances d'informations individuelles (Beaumont), et sans droit de prendre le micro et en choisissant les personnes qui voulaient parler?

Combien de rencontres aux restaurants avec les élus municipaux ont eues lieu? Combien de demandes d'appuis ont été faites aux gens d'affaires?

Pourquoi M. Kelly ne s'est jamais présenté à la foule à Beaumont lors d'une rencontre et s'est sauvé par la porte arrière?

Preennent-ils les conclusions des firmes tel que le Bureau d'études stratégiques et techniques en économique B.E.S.T.E. qui démontrent 12 points principaux dont seulement 3 n'ont pas d'impact discriminant?

Quels supports a été accordés aux résidents directement concernés par le projet Rabaska? Pourquoi Gaz métró méprise les gens en disant des opposants du syndrome de « pas dans ma cour »?

Tome 2, au point 5.2.3 Quel était le résultat du référendum à Beaumont?

Rabaska stipule avoir aidé financièrement Beaumont pour le comité d'étude instauré, vous parle-t-il des montants dont Beaumont a dû s'endetter pour balancer les petits montants de Gaz métró?

Est-ce que le promoteur parle des conclusions et recommandations de ce dit comité à Beaumont?

Est-ce que Rabaska parle seulement de ces sondages à la grandeur de la région de Lévis pour diluer le vote des gens très conscientisés et au courant du projet tout près du site comparativement au reste de la population qui ne fait que voir une panoplie de promotions radiophoniques et par la poste par un promoteur?

Parlera-t-on des difficultés que le promoteur a pour faire accepter son projet des gens concernés?

Combien y a-t-il eu de manifestations contre ce projet? Que revendiquaient-ils? Pourquoi les autobus de la FTQ ont envahi la salle du conseil de Lévis pour influencer la décision du conseil?

Va-t-on être plus transparent que la tragédie arrivé à Pointe-Du-Lac, bien peu de gens savent ce qui s'est passé, la vérité, les faits, les recours contre Gaz métró?

Zone de sécurité :

Dans la zone iso-contour on voit que dans leur zone inacceptable les lignes 735Kilovolts y sont à l'intérieur. Sachant qu'il y a présence de contournement sur les isolateurs dont plusieurs sont cassés , le promoteur parle-t-il des dangers de ces cas auxquels s'il y a déversement la probabilité d'ignition est énorme? Présentement il n'y a pas de vérifications thermographiques systématiques et conditionnelles sur ces installations, que compte faire le promoteur pour s'assurer que la présence de ces tours ne soit pas une bougie d'allumage en cas de fuites ou déversements?

Le promoteur croit-il lui même à ces chiffres, que le niveau de risque d'un accident conduisant à un déversement suivi d'un feu causant des décès est évalué à une occurrence aux 7 millions d'années pour une collision dans le fleuve? Bien sûr on joue avec les chiffres en multipliant le risque d'un accident X un déversement X suivi d'un feu X causant un décès.... Ont-ils des chiffres pour chacun d'eux à la place?

Pourquoi transport Canada a une plus grande zone d'exclusion suite à un déversement d'une remorque de gaz naturel, qu'un réservoir de 60000mètres cube de GNL donc pouvant augmenter de 600 fois à l'air libre.? Comment peut-on comprendre cet illogisme?

Prend-t-on compte de l'étude du Dr. James Fay ? Pourquoi Gaz de France a des zones tampon beaucoup plus grande et même celles de Gros-Cacouna que celles de Rabaska ? C'est bien beau se coller sur la connexion à St-Nicolas mais pas à n'importe quel prix!

Impact sur le milieu humain :

Comment le promoteur peut-il dire que les émissions d'environ 146000 tonnes de GES seront largement compensées déplacera d'autres hydrocarbures comme les huiles lourdes, sachant très bien que l'huile lourde est à bas prix et inversement proportionnel aux augmentations de gaz naturel étant donné que la demande de pétrole augmente tel chez Ultramar, on a de plus en plus de sous-produit d'huile lourde sans pour autant avoir plus de demande... La loi de l'offre et de la demande ne penche aucunement vers leurs réflexions.

Le promoteur parle-t-il qu'elle a dit au conseil municipal de Lévis ce qu'elle voulait dans la nouvelle résolution à l'opposé de ce qu'elle avait fait auparavant?

Le consortium affirme dans leur rapport que les tensions vont s'amenuiser plus le projet avancera, cela pourrait être le contraire. Vont-ils devoir vivre avec les conséquences de s'établir dans un milieu dont les voisins les détestent? Espèrent-ils qu'ils déménagent plutôt, ce pourquoi ils sont prêts à payer tout déménagement (lire expropriation pour les citoyens)? Sur quels arguments se basent-ils?

Rabaska a-t-il pris soin de vérifier tous les dommages et déchirements qu'elles causent dans le pourtour de Beaumont, Lévis, Île-D'Orléans et ce non seulement dans la population mais aussi personnel, familiaux? Sont-ils répertoriés, argumentés et évalués tel que stipulé dans la directive de l'EIE? On voit même des déchirements pour le tracé du pipeline! Le promoteur tient-il en compte ce que le tout changera dans la vie des résidents et communautés, en parle-t-il?

A part des 3 maisons déplacés, connaît-il le nombre de gens dans le pourtour de 1,5 Km qui voudront partir si le projet s'implante?

La pollution du milieu augmente d'après le promoteur au Québec et diminue ailleurs, doit-on augmenter notre pollution aux détriments des autres?

Identification des incertitudes et leur niveau, liées aux données de l'EIE (4.3) :

Comment le promoteur peut-il admettre qu'il est plus sécuritaire d'importer du GNL de l'Afrique Occidentale et de d'autres endroits géopolitiquement instable au lieu de notre propre pays?

Tome 2, ch.2 Rabaska affirme que leur port méthanier amènera une diminution du prix du gaz au Québec de l'ordre de 5% environ? Ont-ils les mêmes arguments qu'Ultramar? Les gens de Lévis feront-ils tout comme Ultramar payer plus cher à Lévis le gaz naturel qu'à Montréal étant trop près des citernes?

L'environnement :

Rabaska est-il conscient qu'il va à l'encontre du territoire en asséchant les tourbières des milieux humides quand on fait tout dans les environs pour les conserver?

Quels sont les types et les grandeurs des déversements accidentels prévus qu'il évalue à un impact moyen?

Comment peut-on définir une importance d'impact forte sur la dérivation du ruisseau Saint-Claude et que celle relié au propriétaire est qualifié de moyenne?

Comment Rabaska peut-il affirmer que le terminal s'inscrira dans un milieu déjà profondément modifié par les activités humaines? A ce que l'on sait, notre territoire n'a pas changé depuis longtemps et est resté agricole, vert, résidentiel et récréo-touristique donc nullement profondément modifié et industrialo-portuaire!!! Le promoteur vit-il ici depuis des générations?!

S'il y a doublement de la conduite après St-Nicolas vers l'Ouest, y aura-t-il quadruplement si Gros-Cacouna s'ajoute aussi et si d'autres arrivent tant qu'à aimer être dépendant des autres pour notre énergie?

TRANSPARENCE :

Un des points majeurs dont nous n'attendons parler aucunement du promoteur est le nombre ahurissants de conflits d'intérêts qui ressort plus le projet avance. J'aimerais savoir comment le promoteur voit ses relations tel que le gouvernement, le 22 décembre 2004, a modifié la loi du fond FTQ pour permettre le rachat de gaz métro et que le ministère des Finances a dû modifier la loi pour faire cet exception, SNC-Lavalin fait aussi partie de la société Capital Infragaz et fait l'étude environnementale! De plus Mme Louise Roy avait été embauchée par Gaz métro et suite aux conflits d'intérêts... qu'elle était anciennement vice-présidente du BAPE a fait qu'il l'on remercié pour ne pas faire trop de bruit, après M.Stéphane Bertrand chef de cabinet du Premier Ministre est un ancien vice-président de Gaz Métro sous qui on entend qu'il aurait réussi à tasser M. Mulcair. Ensuite, bien des gens d'Hydro-Québec viennent de Gaz métro....

Tout ces conflits ne donnent guère confiance aux gens face à des décisions et des études impartiales.... J'aimerais savoir pourquoi le promoteur ne s'est soumis à plus d'éthique?